



7^{ma} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
21 È 22 DI DICEMBRE
7^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
21 ET 22 DECEMBRE

2020/E7/050

**Question orale déposée par M. Julien PAOLINI
au nom du groupe « Femu A Corsica »**

OBJET : Accès aux logements et prix des loyers en Corse

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Le 4 décembre dernier, le Ministère de la transition écologique a publié une cartographie des loyers en France et en Corse. Une première observation saute aux yeux : la Corse est dans le rouge. Les prix au mètre carré pour les locations d'appartements et de maisons sont particulièrement élevés. A titre d'exemple, les prix à Bastia et Ajaccio sont compris entre 900 et 1000 € par mois pour un appartement d'une superficie de 70 m². Cette étude démontre une nouvelle fois l'ampleur des phénomènes spéculatifs et inflationnistes en Corse. Elle vient aussi confirmer le constat inquiétant réalisé en Juillet 2019 par l'Agence d'Urbanisme et d'Energie. Entre 2006 et 2019, le coût du logement en Corse a augmenté en moyenne deux fois plus vite que sur le Continent et le coût du foncier quatre fois plus vite. Ces deux études ont également démontré que l'exclusion de l'accès au foncier et au logement touche désormais l'ensemble de l'île, bien au-delà des seules zones littorales et touristiques. Cette situation alarmante sur la cherté des logements en Corse est accentuée par d'autres facteurs tels que le fort taux de pauvreté ou encore les prix élevés des produits de consommation courante : carburant, alimentation, transport (cf. rapport de l'Autorité de la concurrence publié le mois dernier).

En réponse à ces difficultés d'accès au logement des Corses, notre assemblée a adopté en Septembre 2019 un nouveau règlement des aides notamment en faveur des primo-accédants et des communes. **Pouvez-vous, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, nous fournir un premier bilan des montants d'ores et déjà mobilisés par la Collectivité de Corse dans le cadre de cette politique ? De nouveaux dispositifs peuvent-ils être envisagés à l'avenir - notamment au travers du plan de relance - afin de trouver rapidement des réponses pour lutter contre les phénomènes de spéculation et de dépossession ?**

Lors de sa venue en Corse en Septembre dernier, Emmanuel Macron a une nouvelle fois écarté notre revendication du statut de résident comme outil efficace pour lutter contre la spéculation. Il a toutefois indiqué : « *La réponse à cette situation n'est pas dans le statut de résident fiscal, mais dans le contrôle et dans une régulation spécifique du foncier sur l'île. J'ai mandaté le préfet pour faire des propositions concrètes pour changer le cadre de gestion du foncier et permettre de lutter contre les effets de la spéculation.* » **Monsieur le Président du Conseil Exécutif, sur ce dernier point, pouvez-vous nous préciser si la Collectivité de Corse a été associée à des éventuelles propositions de l'Etat pour réguler les prix du foncier, a fortiori dans un domaine où elle exerce de multiples compétences ?**

Je vous remercie.